

BUREAU DIRECTEUR FEDERAL
TELEPHONE
26 SEPTEMBRE 2012 / 18H30 – 21H00

Présents

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Vie Sportive

1.1. Réunion des clubs de Division 1

Une réunion avec les clubs de Division 1 sera programmée après la tenue de l'Assemblée Générale Fédérale Elective (2 février 2012). La date de réunion sera communiquée par l'équipe qui sera élue.

1.2. Evolution de la Réglementation Sportive / impact sur certaines grilles de prix

Le projet de Réglementation Sportive 2012-2103 sera présenté au Comité Directeur du 10 octobre prochain.

Dans le cadre du projet de réalisation du Championnat de France Elite Triathlon (CD) et Duathlon (CD) sur une étape du Grand Prix de D1, il est proposé que la grille de prix du Championnat de France Elite soit prise en charge par la F.F.TRI. et non pas par l'organisateur.

Compte tenu des économies réalisées en couplant le Championnat de France Elite (Triathlon et Duathlon) à une étape du Grand Prix de D1 (déplacement, production TV...), les membres du BDF valident la proposition de prise en charge, par la F.F.TRI., des grilles de prix des Championnats de France Elite Triathlon et Duathlon (CD ou Sprint).

Frank BIGNET, Directeur Technique National, propose aux membres du BDF de prévoir des grilles de prix identiques sur les championnats de France de Duathlon (CD), de Triathlon CD et LD.

Les membres du BDF valident cette proposition à la majorité et arrêtent une grille de prix identique (9000€) sur ces trois championnats de France Elite : Duathlon CD, Triathlon CD et LD.

Concernant les quotas GROUPE d'AGE, Cédric GOSSE regrette la disparition de sélectifs. Il est proposé que cette question soit étudiée lors du séminaire des CTL et lors du séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales.

Concernant les nouvelles appellations que la F.F.TRI. met en place, le Président fait savoir qu'il souhaite que soit insérée dans la Réglementation Sportive une mention précisant que les marques déposées par l'organisateur de GERARDMER ne peuvent être utilisées que par l'organisateur de GERARDMER, et que les autres organisateurs devront utiliser l'appellation fédérale complète : « discipline » « Distance.... ».

1.3. Couverture assurance des athlètes de fédérations étrangères affiliées à l'ITU

Considérant le nombre croissant de sinistres déclarés par des athlètes titulaires d'une licence au sein d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU et le poids financier des prises en charge correspondantes, considérant que le coût de ces prises en charges risque de déséquilibrer le contrat d'assurance fédéral et entraîner une augmentation de la cotisation assurance supportée par les licenciés, il est proposé de limiter la couverture assurance des athlètes titulaires d'une licence au sein d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU à la seule Responsabilité Civile.

Cette proposition est acceptée par les membres du BDF. Les membres du BDF demandent que les athlètes titulaires d'une licence au sein d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU remplissent et signent un formulaire précisant :

L'athlète licencié auprès d'une Fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union (ITU) n'est pas obligatoirement assuré pour les épreuves auxquelles il participe sur le territoire français. Il bénéficie automatiquement de la couverture Responsabilité Civile du contrat d'assurance fédéral. Le matériel ne bénéficie d'aucune couverture assurance fédérale :

- *les dégâts matériels qu'il pourrait causer, à son matériel ou à celui de tiers, ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.*
- *les dégâts matériels que des tiers pourraient lui occasionner ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.*

Aucune garantie d'assurance de personne n'étant offerte par la fédération française, il appartient à l'athlète licencié auprès d'une Fédération étrangère affiliée à l'ITU (si la licence de sa propre fédération ne le couvre pas déjà) de souscrire dans son propre intérêt, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Ce formulaire devra être rédigé en plusieurs langues.

1.4. Dépôt de marque

Il est proposé que les appellations CROSS TRIATHLON et CROSS DUATHLON, appellations utilisées depuis plus d'un an dans notre Réglementation Sportive, soient déposées à l'INPI. Cette proposition est acceptée par les membres du BDF.

Il est proposé de déposer à l'INPI les marques suivantes : Distance XS, Distance S, Distance M, Distance L, Distance XL, Distance XXL. Cette proposition est rejetée par les membres du BDF.

1.5. Les 2ème rencontres du Paratriathlon

Les 2ème rencontres du Paratriathlon auront lieu du vendredi 16 novembre 2012 à 18h au samedi 17 novembre à 14h.

Les points suivants sont prévus au programme :

- Bilan des actions pour le développement de la pratique du paratriathlon de 2009 à 2012.
- Nouvelle stratégie de développement 2013-2016
- Le Challenge National de Paratriathlon et le Championnat de France de paratriathlon 2013
- Le Paratriathlon aux Jeux paralympiques 2016

Outre les organisateurs d'épreuves de Paratriathlon ainsi que les cadres de la F.F.TRI. en charge du dossier, la FFH, l'INSEP et le Ministère seront également représentés.

Par ailleurs, les membres du BDF sont informés que le Ministère chargé des Sports travaille actuellement à la rédaction d'une charte pour organiser les relations entre la F.F.TRI. et la FFH dans le cadre de la gestion du paratriathlon.

1.6. Organigramme de la Direction Technique Nationale

L'organigramme de la Direction Technique Nationale sera transmis aux membres du BDF. Il est précisé qu'il s'agit d'un organigramme provisoire. Il sera revu ou confirmé après la nomination du Directeur Technique National pour l'olympiade 2013-2017, laquelle ne sera possible qu'après l'élection du président de la F.F.TRI. (AG du 2 février 2013).

1.7. Congrès électif de l'ITU – Auckland (Nouvelle Zélande) – octobre 2012

Il est proposé de valider les candidatures de Jessica HARRISON et de Laurent VIDAL au collège des athlètes de l'ITU.

Les membres du BDF valident ces candidatures. Les formulaires de candidature seront rapidement complétés et transmis à l'ITU.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général